



 fae

facilitateur de financement

RAPPORT ANNUEL
2018

LES MISSIONS ET LES PRESTATIONS DE LA FAE



financer
sa création



financer
sa trésorerie



financer
sa croissance
et l'innovation



financer
sa transmission

Les quatre prestations proposées par la FAE aux entreprises genevoises sont:

- 1 Cautionnement**
 Le cautionnement de crédit commercial ou leasing de biens d'équipement jusqu'à CHF 4 Mios maximum.
- 2 Avance de liquidités**
 Cession de factures jusqu'à un montant max. d'avance de CHF 250'000.- par entreprise (contre cession de factures, envers des sociétés suisses solvables, de CHF 312'500.-, soit un taux d'avance de 80%).
- 3 Prise de participation**
 Prise de participation minoritaire, pour autant qu'un (ou plusieurs) investisseur(s) privé(s) injecte(nt) au minimum 55% de l'augmentation de capital considérée.
- 4 Financement des mandats**
 Contribution au financement de mandats d'évaluation, d'accompagnement et/ou d'audit.

Découvrir les étapes d'une demande de financement

Prise d'informations téléphonique

en contactant le 022 827 42 84



Analyse du dossier par un gestionnaire financement PME

À condition que les critères d'acceptation soient respectés

Paiement de la taxe d'inscription de **CHF 300.-**



Présentation du dossier au Conseil de fondation

Prise de décision
de l'octroi de la prestation



Constitution des éléments du contrat (bancaires, notariaux, exigences, etc.)

Chaque dossier étant unique, les exigences peuvent différer d'un dossier à l'autre



Déblocage des fonds

À réception du dossier finalisé



SOMMAIRE

4	MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION
6	BASE LÉGALE
7	CONSEIL DE FONDATION – DIRECTION ET ÉQUIPE
8	RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION
10	PAROLES D'ENTREPRENEURS
12	ANALYSE DE L'ACTIVITÉ
13	ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS
16	SUIVI DES EMPLOIS AU 31 DÉCEMBRE 2018
17	ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ENCOURS À FIN 2018
20	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
22	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018
24	COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION



Chères lectrices, Chers lecteurs,

La Fondation d'aide aux entreprises est très heureuse de vous présenter son rapport annuel 2018.

Celui-ci résume en quelques chiffres, l'intense travail fourni tout au long de l'année par notre Direction et nos collaboratrices et collaborateurs, qui analysent de manière approfondie les nombreuses demandes formulées par les PME genevoises, les commerçants locaux ou les entrepreneurs individuels et préparent les dossiers soumis à l'appréciation du Conseil de fondation qui statue sur l'octroi ou non des aides de la fondation.

La FAE analyse de manière approfondie les nombreuses demandes formulées par les PME genevoises, les commerçants locaux ou les entrepreneurs individuels.

Car c'est bien le Conseil de fondation qui se prononce in fine sur chaque aide octroyée. Celui-ci est composé de 9 membres aux expériences professionnelles très riches et variées, issus des milieux économiques, mais aussi des associations patronales et syndicales. Un représentant du Conseil d'État y siège également afin d'assurer une information fluide avec le département en charge de la FAE, sans toutefois participer aux décisions portant sur l'octroi des aides.

Si la loi fixe le cadre général d'intervention de la FAE, le Conseil de fondation, en collaboration étroite avec la Direction, élabore au fil des ans et des expériences acquises, des règles plus précises afin de mieux définir les critères d'intervention, tout en respectant naturellement les principes impératifs figurant dans la loi. Ces conditions restent cependant sujettes à interprétation, notamment, à titre d'illustration, la subsidiarité de l'aide et la non-distorsion de concurrence.

Le premier critère veut que toutes les autres possibilités de financement aient été épuisées avant que l'aide de la FAE ne soit sollicitée. Dans la pratique, ce principe se heurte souvent à des situations au cas par cas qui posent problème, comme par exemple lorsque des associés souhaitent rester au même niveau dans l'entreprise, mais que seul l'un d'entre eux aurait les moyens de financer l'entreprise ou encore, lorsque le régime matrimonial d'un demandeur n'implique pas son/sa partenaire pourtant fortuné(e).

De la même manière, la seconde condition n'est pas toujours simple à appliquer. Prenons le cas de la restauration et du commerce de proximité. Le fait d'accorder une aide à un restaurant ou à un commerce de proximité peut certainement engendrer une distorsion de concurrence potentielle vis-à-vis des entreprises avoisinantes. Mais, dans le même temps, la disparition de commerces de proximité ou de restaurants appauvrit la vie d'un quartier et indirectement porte aussi atteinte à la bonne marche des affaires de l'ensemble des acteurs économiques du quartier.

Comme vous pouvez le constater, la mission confiée à la FAE n'est pas simple. Dans ce contexte, l'action des équipes de la FAE, de sa Direction et de son Conseil a toujours été dictée par un souci d'équité, d'objectivité et de pragmatisme afin de mettre en œuvre concrètement la volonté politique affirmée de maintenir et de créer des emplois en facilitant le financement aux entreprises.

L'action des équipes de la FAE a toujours été dictée par un souci d'équité, d'objectivité et de pragmatisme afin de mettre en œuvre concrètement la volonté politique affirmée de maintenir et de créer des emplois.

Cette mission est d'autant plus difficile lorsque cette volonté politique s'exprime parfois dans la contradiction. La FAE devrait en effet aider le plus de PME, commerçants ou artisans possible et surtout ne pas être aussi stricte que les banques. Mais dans le même temps, la FAE ne devrait pas accuser trop de pertes sur les prêts accordés, à charge du contribuable.

Afin de conjuguer au mieux ces deux objectifs, le législateur attribue chaque année une subvention à la FAE devant lui permettre non seulement de couvrir ses charges de fonctionnement, mais aussi de constituer des provisions suffisantes pour couvrir les risques de pertes sur les prêts accordés.

Or depuis plusieurs années, cette subvention a progressivement été diminuée, au point qu'aujourd'hui la capacité de soutien de la FAE pour répondre aux demandes de financement est réduite, faute de ne plus

pouvoir constituer à charge de l'exercice, des provisions suffisantes sur les nouveaux crédits.

Ce contexte difficile, comme déjà évoqué en préambule du rapport d'activité de l'année passée, mérite toute l'attention du législateur et la compréhension de tout lecteur avisé. Il permet aussi de mieux apprécier encore, au vu des résultats commentés dans le présent rapport, la qualité du travail accompli par les équipes de la FAE, sa Direction et son Conseil de fondation.

C'est ici l'occasion d'adresser mes remerciements aux membres du Conseil de fondation et en particulier à celles et ceux qui l'ont quitté au terme de la dernière législature et qui ont contribué durant de nombreuses années, avec efficacité, impartialité et professionnalisme, au succès de la FAE. Je veux nommer Mme Emanuela Dose Sarfatis, représentante du Conseil d'État, Mme Sandra Golay, M. Gilles Desplanches, M. Mauro Lorenzi, M. Erwin Meyer et M. Jacques Robert.

Je souhaite aussi la bienvenue aux nouveaux membres que sont M. Jacques Folly, représentant du Conseil d'État, Mme Fabienne Knapp, Mme Maria Schaffter, M. Alexis Patino et M. Pascal Rivollet.

Au nom de tous les membres du Conseil de fondation, j'adresse enfin mes remerciements aux responsables politiques qui maintiennent leur confiance en la Fondation d'aide aux entreprises, à Cautionnement romand qui intervient à nos côtés dans bon nombre de dossiers, à la Direction, aux collaboratrices et collaborateurs de la fondation qui consacrent leur énergie à aider les entreprises et vous souhaite une bonne lecture de notre rapport.



PHILIPPE LATHION
PRÉSIDENT

BASE LÉGALE

La **Fondation d'aide aux entreprises** (FAE) est une fondation de droit public, dont la mission est d'**apporter des solutions de financement aux entreprises basées dans le canton de Genève.**

Mise en œuvre en 2006 par l'État de Genève pour **remédier aux difficultés de financement rencontrées par les entreprises**, la fondation vise à **soutenir les PME** afin de **favoriser le maintien d'une économie forte et diversifiée** et ainsi **contribuer à la création et à la préservation des emplois** dans le canton.

La FAE a été constituée par les lois :

- **Loi sur l'aide aux entreprises (LAE)**
- **Loi sur la fondation d'aide aux entreprises (LFAE)** votées par le Grand Conseil genevois le 1^{er} décembre 2005, entrées en vigueur le 11 mars 2006 et modifiées les 15 mai 2009 et 4 décembre 2015.

La FAE est au bénéfice d'un **contrat de prestations avec l'État de Genève** pour la période 2016-2019.

La FAE intervient également en tant qu'**antenne cantonale de Cautionnement romand**, pour le système de cautionnement fédéral et est ainsi habilitée à proposer sa prestation aux entreprises genevoises.

Depuis 2007, la Confédération reconnaît la FAE **en qualité d'antenne genevoise de Cautionnement romand, société coopérative**, donnant ainsi accès au système de cautionnement fédéral, régi par la **Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises**, adoptée en date du 6 octobre 2006.

À ce titre, l'État de Genève n'assume que la part de risques de 35% non couverte par la Confédération sur les cautionnements accordés par Cautionnement romand, par l'intermédiaire de l'engagement d'arrière-caution de la FAE.

CONDITIONS D'INTERVENTION

Pour bénéficier des aides au sens de la LAE, l'entreprise doit satisfaire de manière cumulative aux conditions suivantes :

- a L'entreprise est localisée dans le canton de Genève et y a un impact sur la création ou le maintien des emplois ;
- b Elle vise en principe à s'assurer un avantage compétitif clairement identifiable ;
- c Le soutien apporté ne crée pas de distorsion de concurrence sur le marché cantonal ;
- d Elle respecte les conventions collectives ou l'usage local en matière de conditions de travail ;
- e Elle n'est pas l'objet, au moment de l'octroi de l'aide, d'une sanction entrée en force au titre de l'article 13 de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir, du 17 juin 2005 ;
- f Son activité respecte les principes du développement durable.

CONSEIL DE FONDATION

Le Conseil de fondation se compose de neuf membres nommés par le Conseil d'État, deux membres étant élus par le Grand Conseil.

PRÉSIDENT

M. Philippe Lathion

Expert-comptable diplômé,
Associé de Duchosal Berney SA

VICE-PRÉSIDENT

M. Laurent Terlinchamp

Président de la Société des cafetiers,
restaurateurs et hôteliers de Genève (SCRHG) (*)

M. Gilles Desplanches

Gilles Desplanches SA, gestion sous forme de franchise,
de commerce de détail dans le domaine de la boulangerie
et de l'alimentaire (*) (jusqu'à 03.2018)

MEMBRES

Me Caroline Ferrero Menut

Avocate au barreau de Genève

Mme Sandra Golay

Expert-comptable, Genève (**) (jusqu'à 11.2018)

M. Olivier Grometto

Représentant l'Union des associations patronales
genevoises (UAPG) (*)

Mme Fabienne Knapp

Experte en financement d'entreprises, Genève (**)

M. Mauro Lorenzi

Expert en technologies industrielles, Genève
(jusqu'à 03.2018)

M. Erwin Meyer

Directeur général de banque retraité, Genève
(jusqu'à 11.2018)

M. Alexis Patino

Représentant la Communauté genevoise d'action
syndicale (UNIA-GE)

M. Cédric Ricou

Entrepreneur, Genève (**)

M. Pascal Rivollet

Expert-fiduciaire diplômé, Genève

M. Jacques Robert

Représentant de la Communauté genevoise d'action
syndicale (CGAS) (jusqu'à 11.2018)

Mme Maria Schaffter

Experte en financement d'entreprises, Genève

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ÉTAT

Mme Emanuela Dose Sarfatis

Département de la sécurité et de l'économie (DSE) (*)
(jusqu'à 11.2018)

M. Jacques Folly

Département du développement économique
(DDE) – DG DERI (*)

(*) également représentants de la FAE au Conseil d'administration
de Cautionnement romand

(**) membres désignés par le Grand Conseil

DIRECTION ET ÉQUIPE

DIRECTION

M. Patrick Schefer

COLLABORATEURS

Mme Marie Birraux-Verdonnet

Assistante gestionnaire financement PME

M. Daniel Borges

Gestionnaire financement PME (jusqu'à 12.2018)

Mme Sandra Grometto

Assistante administrative financements

M. Emmanuel Kernel

Gestionnaire financement PME

M. Sébastien Murset

Gestionnaire financement PME

Mme Alice Nicolosi

Comptable

M. Nicolas Rocherieux

Gestionnaire financement PME

Mme Michèle Serquier

Assistante direction

Mme Emilie Somrani

Assistante administrative et communication

M. Mehdi Visentini

Gestionnaire financement PME (jusqu'à 03.2018)

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION



Depuis sa création en 2006, la FAE œuvre pour faciliter l'accès au financement pour les entreprises genevoises. Plus de 631 sociétés ont ainsi été soutenues depuis l'origine, avec un impact non négligeable sur l'emploi dans le canton. C'est en effet **près de 9'160 postes de travail qui ont été impactés par les interventions de la FAE en 12 ans, grâce à l'octroi d'un montant cumulé de CHF 205 mios**, principalement sous forme de cautionnement, une garantie, permettant l'obtention de financements auprès des établissements bancaires.

2018 fut chargée avec un nombre élevé de sollicitations qui ont abouti à **94 demandes formellement présentées au Conseil de fondation** pour décision. Ce niveau d'activité constitue un nouveau record pour la FAE, largement supérieur aux derniers exercices, avec plus de 20 dossiers supplémentaires à la moyenne des 5 années précédentes.

79 demandes totalisant 83 prestations ont été acceptées pour une somme globale de CHF 16.2 mios, légèrement en deçà de la moyenne depuis le démarrage des activités de la fondation. Ce résultat doit cependant être pondéré, car CHF 4.6 mios de financements complémentaires ont été accordés directement par les établissements bancaires, sans garantie mais conditionnés à une intervention conjointe de la FAE. C'est donc un montant de **CHF 20.8 mios qui a été injecté au bénéfice de l'économie genevoise et du maintien des postes de travail**. Pour rappel, cette approche des co-financements est désormais pratiquée couramment pour les opérations importantes, malgré une complexité accrue dans le traitement, car ils permettent d'accentuer l'impact des interventions de la FAE, avec un effet réduit en terme budgétaire. Même au niveau monétaire, 2018 se situe dans la fourchette haute et démontre le besoin conséquent des entreprises genevoises.

Il est également à relever que le cautionnement constitue cette année encore la part prépondérante des prestations accordées, soit plus de 85% des soutiens attribués en 2018, dont 68% l'ont été par le biais de Cautionnement romand. La demande pour les avances de liquidités reste également forte, traduisant les délais d'encaissement allongés que rencontrent les sociétés. CHF 3.7 mios de factures ont été avancées en 2018, permettant aux PME soutenues de bénéficier rapidement de liquidités. Globalement, **depuis 2013, près de CHF 18 mios ont été alloués à des entreprises par le seul biais des avances de liquidités**.

Les caractéristiques de l'activité restent sensiblement identiques aux années précédentes, un niveau conséquent de sollicitations pour des petites sommes, majoritairement à de petites structures et un nombre toujours élevé de dossiers complexes souvent pour des financements importants. Les interventions se sont ainsi échelonnées entre CHF 20'000.-, le montant le plus petit jamais mis en œuvre et CHF 1.5 mio pour une opération de financement totalisant CHF 3 mios. Cet écart est significatif de la volonté généraliste de la FAE de s'adresser potentiellement à toute entreprise

genevoise pour autant qu'elle salue le personnel dans le canton. Il est intéressant de relever que, malgré une croyance persistante, **la FAE n'est pas uniquement destinée aux petits projets. Plusieurs PME de 100 collaborateurs et réalisant plus de CHF 30 millions de chiffres d'affaires ont été soutenues en 2018.** Si ce type d'intervention reste minoritaire en termes de volume pour la FAE, son impact pour l'économie et pour l'emploi n'est pas négligeable.

Au 31.12.2018, les engagements de la FAE, c'est-à-dire les soutiens en cours (dont la durée moyenne est environ de 5 ans) concernent 204 entreprises pour un montant total de CHF 57.9 millions, en croissance constante. À titre de comparaison, l'en-cours s'élevait seulement à CHF 30 millions en faveur de 128 sociétés à fin 2011. En termes de secteurs d'activités, de manière relativement stable depuis plusieurs années, **66 % des sommes engagées concerne l'industrie (43 %), l'informatique et communication (12 %) et la construction (11 %).**

Enfin, l'année a également été marquée par la poursuite des mutations au sein de la fondation avec notamment un renouvellement des membres du Conseil de fondation et l'arrivée de 5 nouveaux membres. Ces changements permettront, j'en suis certain, de poursuivre l'action qui est la nôtre et d'apporter les solutions de financement nécessaires au développement des PME genevoises et des emplois dans le canton.



PATRICK SCHEFER
DIRECTEUR

CHIFFRES CLÉS 2018

1'076

EMPLOIS SOUTENUS

2017	2016
749	839

79

DEMANDES ACCEPTÉES

2017	2016
67	69

CHF

16.2

MILLIONS ACCORDÉS

2017	2016
CHF 18.7m	CHF 18.3m

CHF

205'033.-

ACCEPTÉS
PAR ENTREPRISE
EN MOYENNE

2017	2016
278'637.-	265'333.-

PAROLES D'ENTRE- PRENEURS

Canonica SA



Fondée à Genève en 1948 par André Canonica, l'entreprise éponyme est la société historique du groupe SWISSCANONICA.

Présente essentiellement en Suisse, à Dubaï et aux États-Unis, l'entreprise familiale est active dans le domaine de la restauration aéroportuaire, mais aussi dans le commerce de détail, la fabrication de chocolats artisanaux, la gestion d'hôtel, et la blanchisserie pour les compagnies aériennes. Depuis ses débuts en 1948, le Groupe SWISSCANONICA offre une gamme de produits de haute qualité suisse à ses clients. Il fournit un service intelligent et adapté à ses activités. Tous les projets sont développés autour de concepts modernes et innovants qui répondent à des besoins différents.

Le marché du chocolat artisanal étant extrêmement compétitif en Suisse, le groupe SWISSCANONICA s'est alors tourné vers l'exportation et la fabrication de son propre chocolat, le « Bean to Bar ». Pour ce faire, l'entreprise a dû augmenter drastiquement sa capacité de production et acquérir de nouveaux équipements afin de gérer toute la chaîne de production entre la fève de cacao et la tablette de chocolat. Grâce au précieux soutien de la FAE, le groupe a pu acquérir de nouveaux contrats très prometteurs et continuer de représenter le savoir-faire et l'excellence de la Suisse, tant localement qu'à l'étranger.

Le groupe SWISSCANONICA tient sincèrement à remercier la FAE pour sa disponibilité, son professionnalisme et sa confiance.



Imprimeur d'émotions SA

Passionnée des Arts Graphiques depuis son plus jeune âge, Sandrine de Kermel s'est lancée dans l'aventure de l'entrepreneuriat à l'âge de 21 ans. Pendant 17 ans, elle s'est consacrée au développement de son activité d'agence de communication avant de se lancer, en 2017, dans l'imprimerie avec le rachat de l'Imprimerie de Champel SA (46 ans d'activité) et de l'imprimerie Alpha-Offset Sàrl (35 ans d'activité). La fusion des 2 imprimeries, alors en grande difficulté financière, a donné naissance à Imprimeur d'émotions SA.

Après 18 mois de travail acharné, consacré au redressement des sociétés, Sandrine de Kermel prend contact avec la FAE afin de la soutenir dans le rachat de l'Imprimerie de Versoix SA tenue alors par Monsieur Pierre Schenker et active depuis 1947. Grâce à la FAE, Imprimeur d'émotions a non seulement pu investir dans de nouvelles machines d'impression et de finition de pointe mais a pu également créer 3 nouveaux emplois.

Imprimeur d'émotions est maintenant en mesure de proposer une vaste palette de services allant de la conception et communication – grâce à son studio graphique « Créateur d'émotions » – à l'impression offset et numérique, tout en mettant en avant les travaux d'ennoblissement comme la dorure à chaud, le gaufrage ou encore le thermorelief.





Magic Tomato Sàrl

Magic Tomato.ch permet de faire ses courses hebdomadaires auprès des artisans locaux indépendants. Notre marché en ligne propose des produits frais préparés « minute » lesquels sont livrés le jour même. Vous y retrouvez notamment la Boucherie du Palais, la Boulangerie de Foyer Handicap, la Ferme Inserres (Croix-Rouge) ou la Fromagerie Bruand.

Nous permettons de faire ses courses hors de la grande distribution à travers un modèle de distribution responsable, ce qui a un impact positif sur toute la chaîne d'approvisionnement. À long terme, le cumul de ces actes aide substantiellement les artisans et pérennise leurs activités. Ainsi, c'est naturellement que nous nous sommes dirigés auprès de la FAE pour financer notre croissance.



Sycoon SA

AY. Bistró Mexicano est un restaurant de cuisine mexicaine moderne et un cocktail bar. Situé dans le quartier vivant de Plainpalais à Genève, nous proposons un voyage à la découverte du Mexique du 21^e siècle : des plats traditionnels revisités et des cocktails inventifs à base de Mezcal et Tequila.

Le cautionnement de la FAE a permis de compléter le budget d'investissement via un prêt bancaire, sans lequel le restaurant n'aurait pu ouvrir ses portes en décembre 2018. Dès les premiers contacts, nous avons été reçus avec beaucoup de professionnalisme et nous ne pouvons que recommander aux entrepreneurs genevois une collaboration avec la FAE.



Aim Services SA

AiM Services SA est une société de services informatiques fondée en décembre 2004 et ayant son siège social à Genève, une succursale à Lausanne et une autre à Sion ainsi qu'une filiale à Barcelone.

Faisant partie des 10 plus importantes sociétés de services informatiques en Suisse romande, AiM déploie son offre de services autour de 5 axes stratégiques, à savoir data intelligence, business solutions, managed services, technology solutions et business consulting. Également éditeur de logiciels, nous développons et commercialisons la suite Tell Softwares, des logiciels de Conception Assistée par Ordinateur répondant à des besoins métiers spécifiques, parmi lesquels Tell Watch, un logiciel dédié à l'industrie horlogère et qui offre des fonctionnalités avancées spécifiques à la conception et à l'analyse fonctionnelle des mécanismes horlogers. AiM Services a eu l'opportunité de pouvoir compter à plusieurs reprises sur l'aide de la FAE.



En effet, en 2011 alors que les premières vagues de consolidation commencent à avoir lieu en Suisse romande dans le secteur des technologies de l'information, nous avons fait nous aussi notre première acquisition et la FAE était déjà là comme caution afin de nous permettre de réaliser cette belle opération.

En décembre 2015, j'ai racheté les actions de mes associés et c'est grâce au support de la FAE que j'ai eu la possibilité de reprendre la totalité du capital-actions de la société que j'avais co-créeé 11 ans plus tôt, pour en assurer la pérennité.

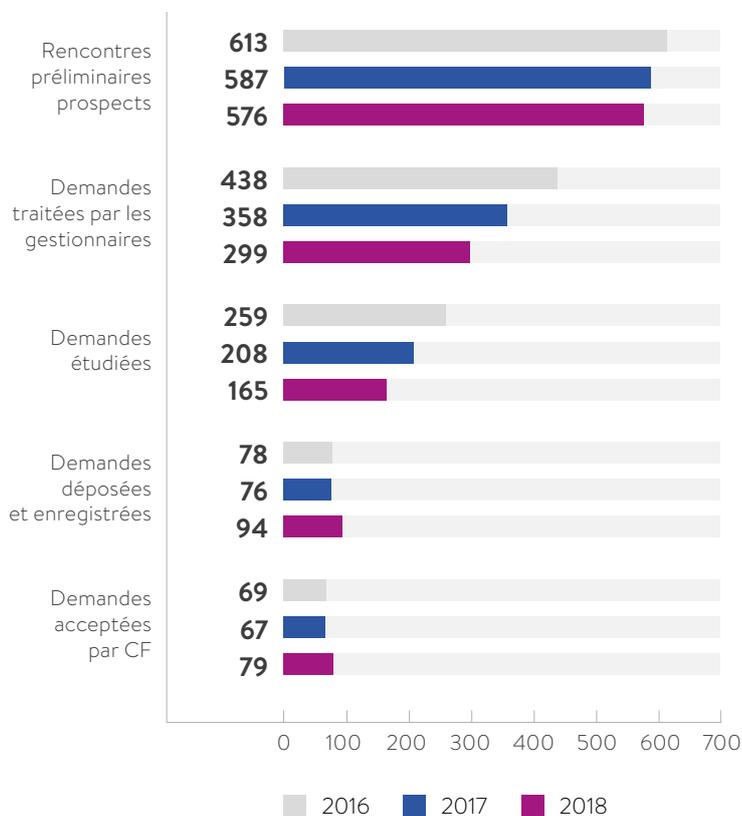
Mi-2018, alors que le remboursement n'est pas encore complètement achevé, nous avons eu l'opportunité de reprendre à Genève, une société de services informatiques qui traversait de grosses difficultés financières et de sauver une vingtaine de places de travail. Malgré la difficulté liée à la situation économique de cette entreprise et à la période estivale, la FAE nous a rapidement proposé des solutions.

Je suis très fier, en tant qu'entrepreneur, de pouvoir compter sur un tel soutien. Merci à tous les collaborateurs de la FAE d'avoir cru en nous et d'avoir défendu nos intérêts d'une si belle manière.



ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

ACTIVITÉ FAE 2016 / 2017 / 2018

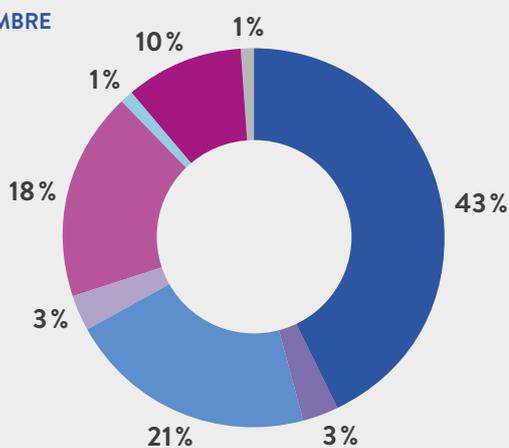


Le nombre de prospects ayant contacté la FAE reste relativement stable, soit 576 contacts enregistrés au cours de l'année 2018.

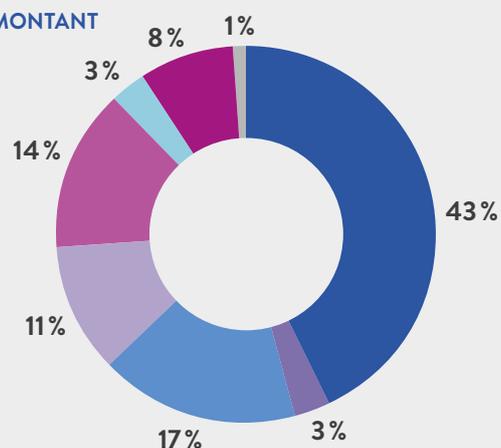
Une meilleure orientation et une analyse plus précise des conditions d'octroi lors du premier échange, ont permis de concentrer davantage de ressources sur les entreprises les plus porteuses. Cette démarche a permis d'augmenter le nombre de demandes présentées au Conseil de fondation (94, soit une hausse de 24%). 57% des dossiers étudiés ont fait l'objet d'une présentation au Conseil de fondation contre une moyenne de 33% au cours des deux dernières années. L'écart entre les demandes étudiées mais non présentées s'explique majoritairement par une capacité de remboursement non démontrée, l'obtention d'un financement alternatif ou l'abandon du projet par l'entrepreneur.

PRESTATIONS FAE ET CR PAR BANQUE PARTENAIRE

ENNOMBRE



EN MONTANT



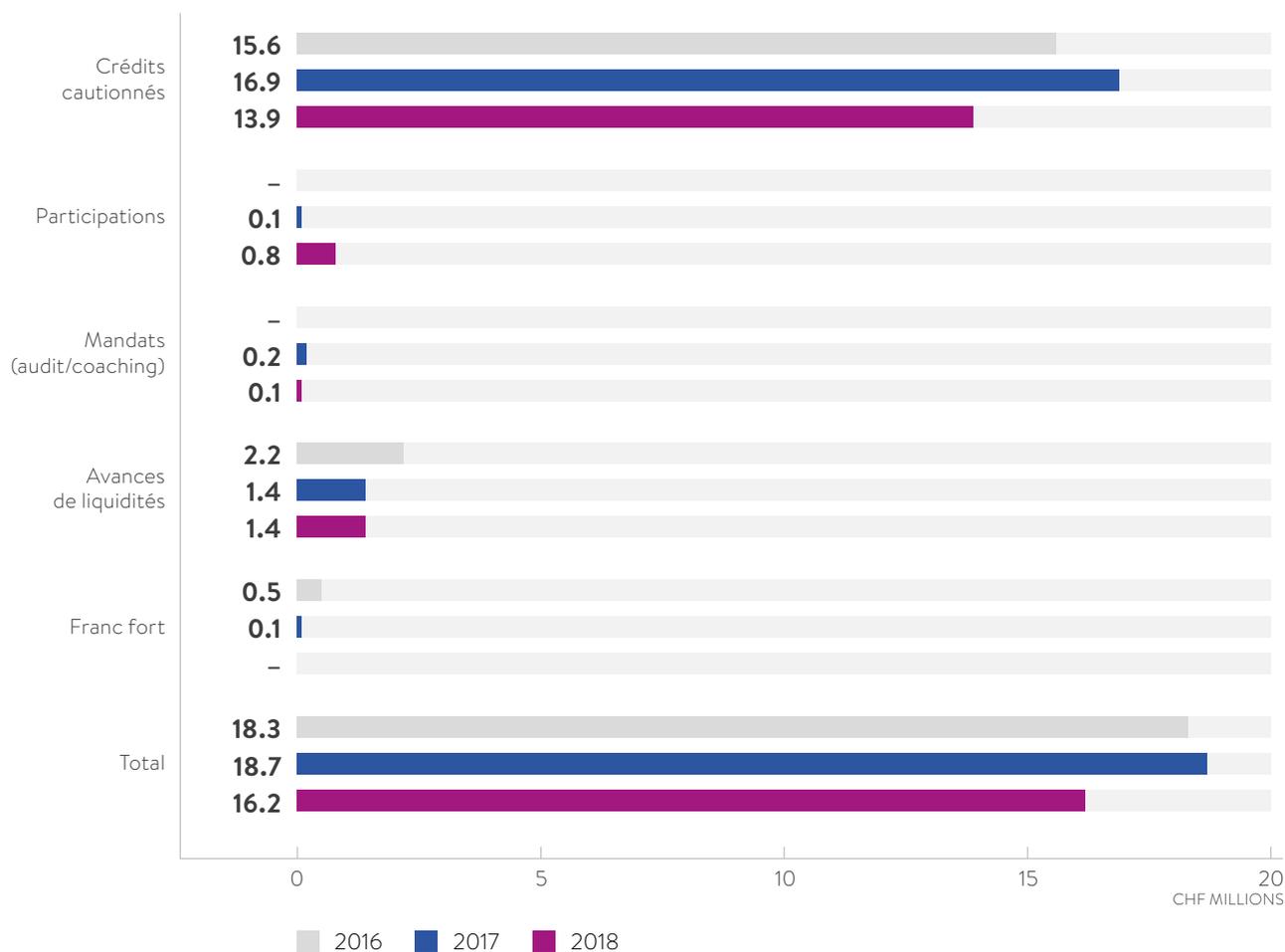
■ Banque Cantonale de Genève
■ Credit Suisse
■ UBS

■ Banque du Léman
■ Banque Raiffeisen
■ Banque Valiant

■ Banque Migros
■ BAS

ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS EN 2018

ENGAGEMENTS ACCORDÉS FAE ET CR



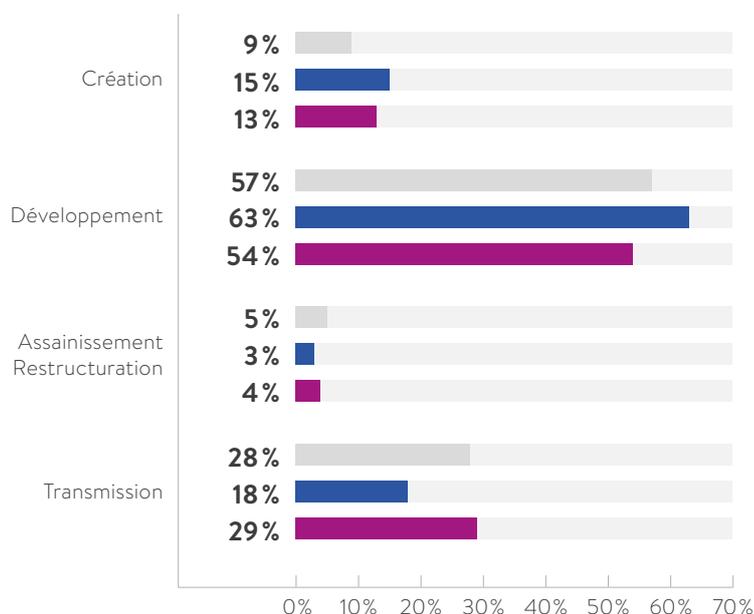
Cette année est marquée par une baisse de 13% du montant accordé, soit CHF 16.2 Mios, notamment dans le cautionnement de crédit. Cette diminution se justifie par la réalisation de 14% de prestations en plus mais avec une moyenne d'aide par entreprise de CHF 205'000.- contre CHF 279'000.- en 2017.

En outre, ce sont 65 cautionnements qui ont été accordés contre 56 en 2017, 3 prises de participation réalisées contre 1 en 2017. 9 avances de liquidités ont été octroyées, contre 7 en 2017, afin de faciliter les problèmes de trésorerie des entreprises principalement issues des secteurs de la construction et de l'information et la communication. L'intervention de la FAE dans les mandats reste relativement stable et favorise la restructuration et/ou l'accompagnement des PME dans la mise en œuvre de mesures permettant un retour à la rentabilité. Pour rappel, la prestation « franc fort » a pris fin en début d'année 2018.

L'activité de la FAE a ainsi permis d'injecter près de CHF 20.8 Mios au bénéfice de l'économie genevoise, soit les CHF 16.2 d'engagements auquel s'ajoute CHF 4.6 Mios de financement réalisés directement par les banques en complément de la FAE/CR.

ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS EN 2018 (SUITE)

DEMANDES FAE ET CR PAR STADE DE DÉVELOPPEMENT



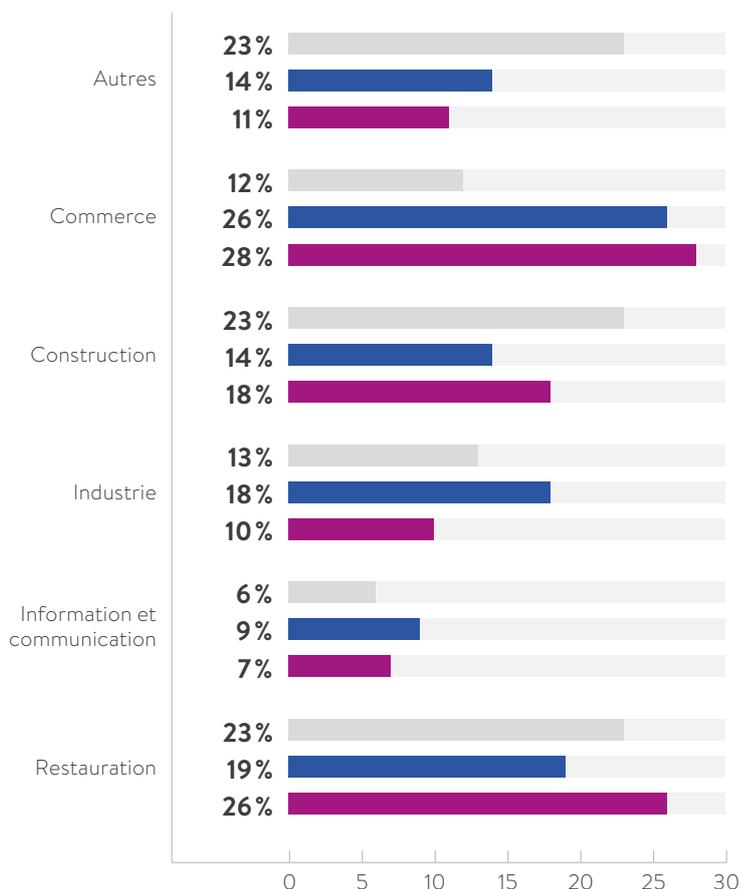
L'accroissement de 60% des interventions dans les reprises d'entreprises s'explique par un niveau historiquement faible en 2017 et par la communication réalisée par la FAE notamment au cours de nombreux événements tels que les Ateliers de la transmission d'entreprise à la FER Genève.

Le taux des demandes acceptées dans la phase de création et de développement reste stable et constant.

À relever également que ces chiffres ne comprennent pas les interventions sous forme de mandat qui, si elles étaient incluses, augmenteraient sensiblement la part d'assainissement / restructuration.

2016
2017
2018

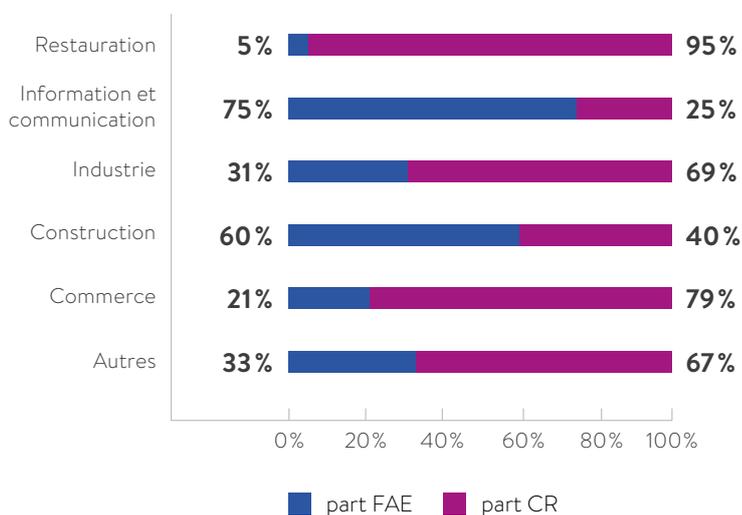
PRESTATIONS ACCORDÉES FAE ET CR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN NOMBRE



Conformément à sa mission, la FAE intervient en faveur de l'ensemble des secteurs économiques. En corrélation avec la conjoncture actuelle, les secteurs du commerce, de la restauration, des activités de service ou de la construction sont les secteurs les plus demandeurs d'aides (65% des appels). Cela justifiant les hausses des prestations accordées dans ces secteurs. À relever que seulement 19% des prospects ont obtenu un financement dans les domaines du commerce et de la construction et 13% dans la restauration, ces chiffres démontrent l'analyse rigoureuse opérée par la FAE.

Le nombre d'interventions auprès des sociétés industrielles a diminué de 44% en 2018, notamment lié à la fin de notre prestation franc fort, qui apportait une importante visibilité de la FAE aux entreprises de ce domaine. Cette baisse explique également en partie, la diminution du montant des prestations délivrées au cours de cette année, les entreprises industrielles nécessitant des financements supérieurs.

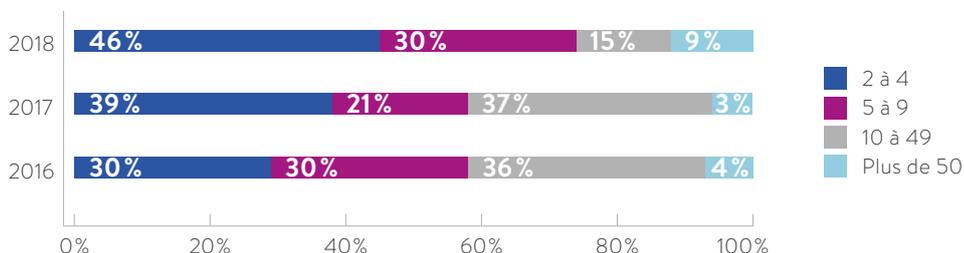
2016
2017
2018



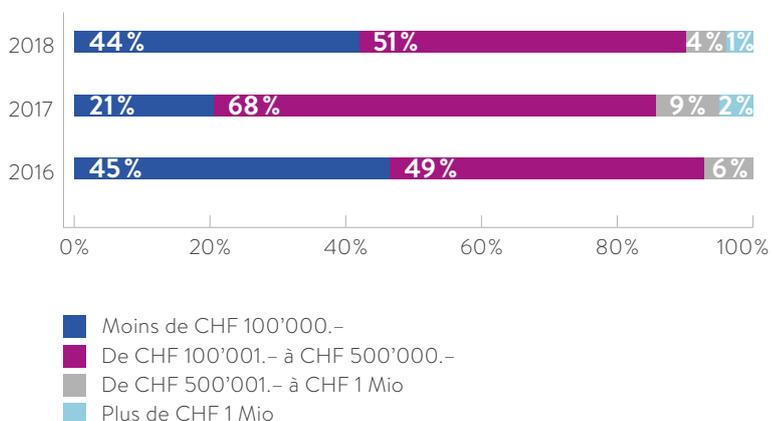
Cautionnement romand intervient principalement pour les petites PME en raison de sa limite d'intervention fixée à CHF 500'000.- Ainsi, la quasi-intégralité des prestations accordées dans les domaines de la restauration et du commerce le sont par ce biais.

La FAE intervient par contre majoritairement pour l'industrie (lié à des montants fréquemment supérieurs à CHF 500'000.-), la construction (souvent sous forme d'avance de liquidités) et l'information et la communication (notamment via la prise de participation).

ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS PAR NOMBRE D'EMPLOIS



ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS PAR MONTANT ACCORDÉ



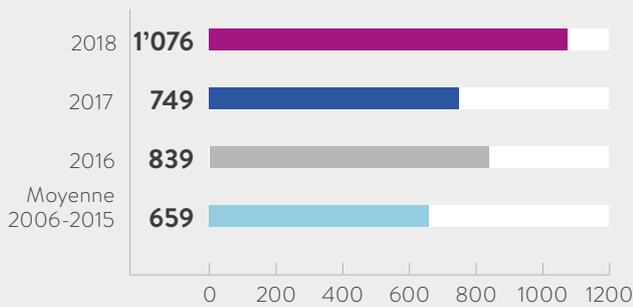
En moyenne, la FAE a accordé CHF 205'033.- par entreprise en 2018 contre CHF 278'637.- en 2017 et CHF 265'333.- en 2016. Cette évolution s'explique par la croissance des interventions de moins de CHF 100'000.- (+109%).

En 2018, 6% des prestations accordées concernaient un montant supérieur à CHF 500'000.-, principalement dans les secteurs de l'industrie, de la construction et de l'agroalimentaire.

À relever également que, conformément à la pratique instaurée en 2014, différentes banques sont intervenues de manière complémentaire, sur certains dossiers, directement et sans cautionnement pour des financements de CHF 4.6 Mios au total.

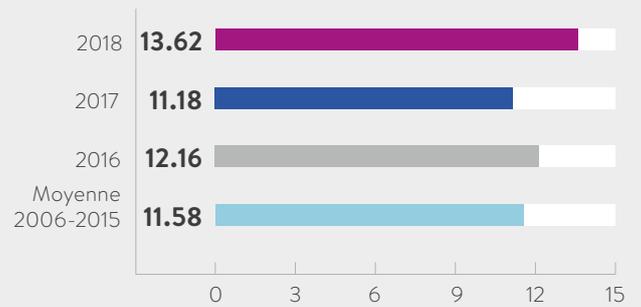
SUIVI DES EMPLOIS AU 31 DÉCEMBRE 2018

NOMBRE D'EMPLOIS SOUTENUS



1'076 emplois ont été maintenus et /ou créés pendant l'année 2018 contre une moyenne de 749 par rapport aux 12 dernières années, grâce à l'intervention de la FAE. Cette augmentation est justifiée par la hausse du nombre de dossiers acceptés (+18%), principalement de petite taille ainsi que par les 7 entreprises soutenues comptabilisant plus de 50 employés.

MOYENNE DES EMPLOIS PAR ENTREPRISE SOUTENUE



Ainsi, la moyenne du montant accordé par emploi se réduit à CHF 15'056.- contre CHF 24'966.- en 2017.

IMPACT DE LA FAE POUR L'ÉCONOMIE DU CANTON DE GENÈVE*

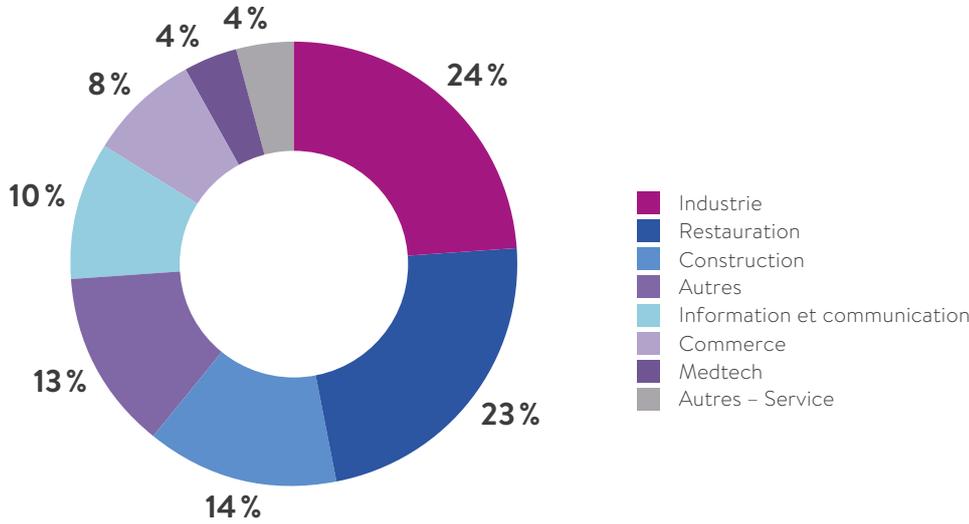
	2018	2017	2016
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS	2'218	1'822	1'758
Nombre moyen de salariés par entreprise	14.40	12.48	13.95
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS ETP	1'969	1'591	1'562
Nombre moyen de salariés ETP par entreprise	12.79	10.90	12.40
en milliers de CHF			
MASSE SALARIALE TOTALE	152'569	129'661	121'509
Masse salariale moyenne par entreprise	991	888	964
Salaire annuel moyen par collaborateur ETP	77.4855	81.4930	77.7762
Cotisations sociales totales estimées **	24'411	20'746	19'441
Impôts totaux – entreprises	n/a	1'880	1'671
Impôts totaux – estimation personnes physiques ***	22'885	19'449	18'226
TOTAL DES REVENUS FISCAUX GÉNÉRÉS	22'885	21'329	19'897

* sur la base des décomptes AVS (taux de réponse 82% en 2018, 89% en 2017 et 74% en 2016) et des comptes de résultat (taux de réponse 98% en 2017, 79% en 2016)

** sur la base d'une cotisation estimée à 16%

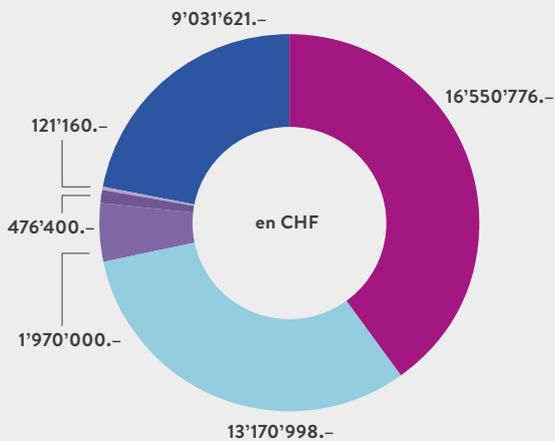
*** sur la base d'un taux d'imposition moyen de 15% de la masse salariale

RÉPARTITION SECTORIELLE DES EMPLOIS SOUTENUS



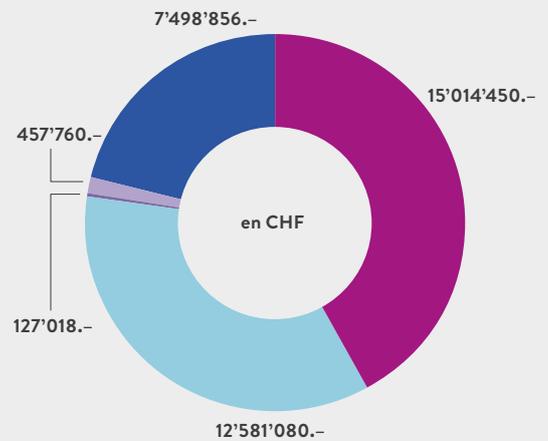
ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ENCOURS À FIN 2018

RÉPARTITION DE L'ENGAGEMENT FAE DE CHF 41.3 MIOS SUR L'ENGAGEMENT FAE



- Cautionnements FAE
- Participations
- Avances de liquidités
- Franc Fort
- Mandats
- 35% d'arrière-caution sur Cautionnements CR

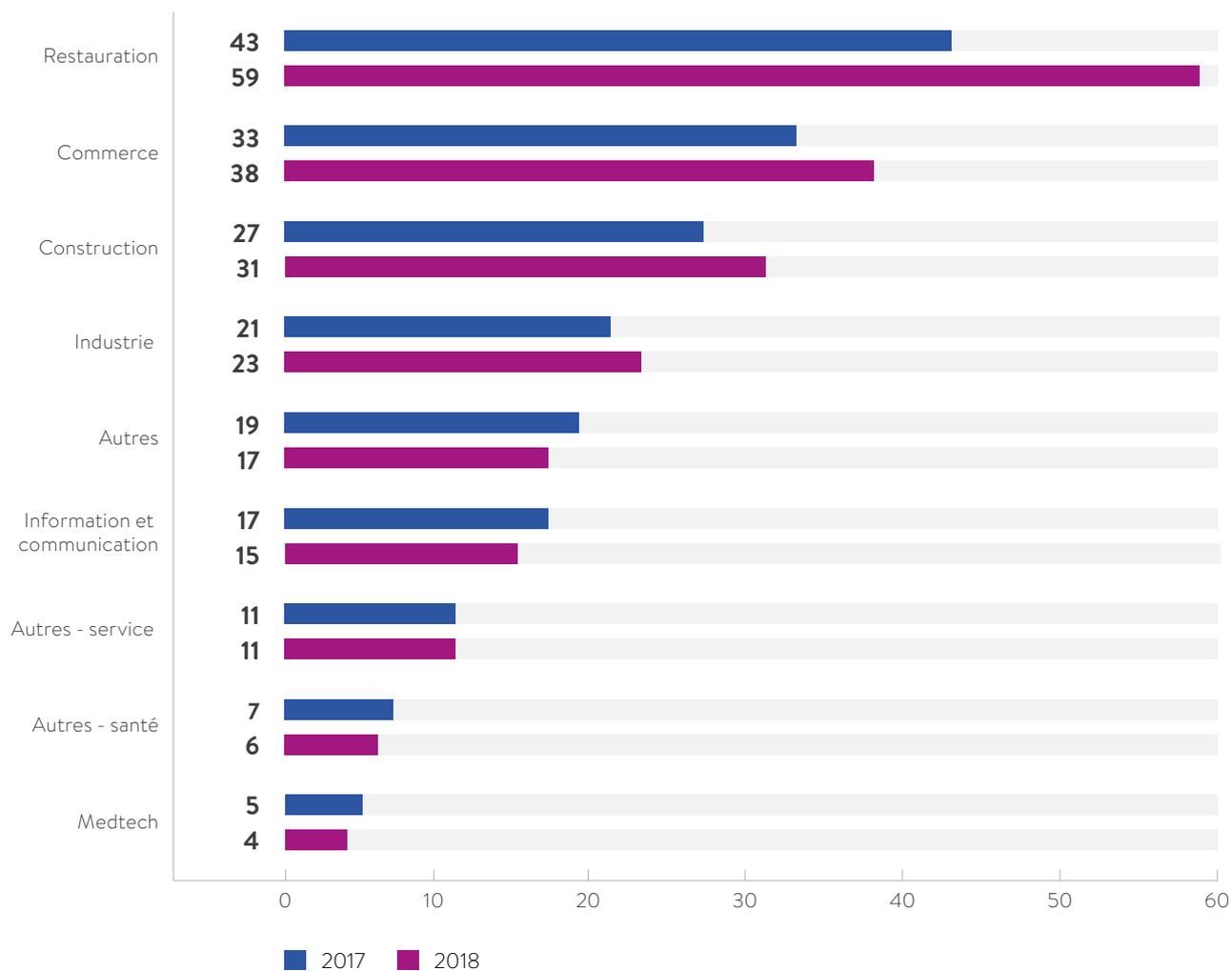
PROVISIONS DE CHF 35.7 MIOS SUR L'ENGAGEMENT FAE



- Provisions sur Cautionnements FAE
- Provisions sur Participations
- Provisions sur Avances de liquidités
- Provisions sur Franc Fort
- Provisions sur Cautionnements CR réassurés par la Confédération à 65%

ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ENCOURS À FIN 2018 (SUITE)

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE CLIENTS FAE ET CR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN NOMBRE

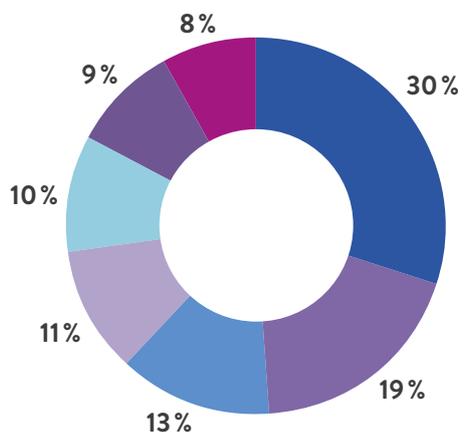


Au 31.12.2018, 204 entreprises bénéficiaient d'un soutien auprès de la FAE contre une moyenne de 178 sur les années 2016 et 2017, ce qui illustre la croissance de l'activité de la fondation.

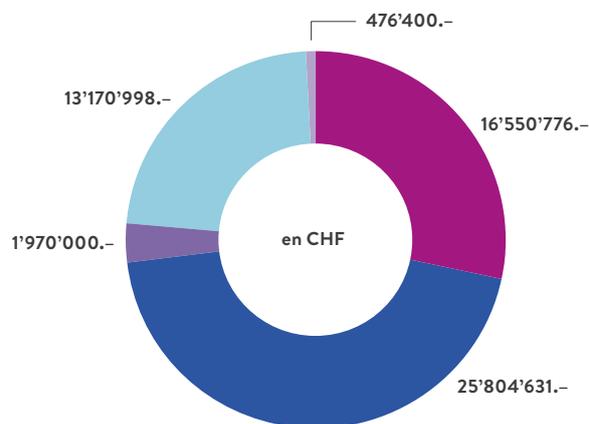
Les sociétés soutenues actives dans les secteurs du commerce et de la restauration (comprenant également les métiers de bouche tels que boulangeries / chocolateries) représentent certes presque la moitié du portefeuille en nombre mais seulement 29% des montants engagés. Notons que ces secteurs représentent 86% des reprises et transmissions en 2018.

En revanche, les entreprises actives dans l'industrie, la construction, la medtech et l'information et communication représentent 36% des dossiers en cours mais 65% de l'engagement.

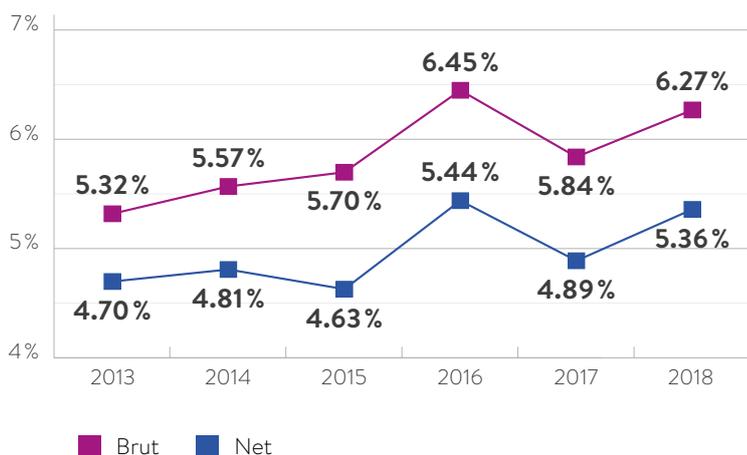
RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'ENGAGEMENT DE CHF 57.9 MIOS FAE ET CR



RÉPARTITION DE L'ENGAGEMENT DE CHF 57.9 MIOS FAE ET CR PAR PRESTATION EN 2018



TAUX DE PERTE FAE ET CR



■ Brut ■ Net

La FAE a enregistré 6 pertes en 2018 totalisant CHF 1'580'595.42, principalement liées à la faillite d'une entreprise dans laquelle la fondation détenait une participation.

À relever que le taux de perte hors participations s'élève à 5.21% brut et 3.51% net (après recouvrement). Les pertes interviennent en moyenne 2 ans et demi après l'octroi.

Cautionnement romand et la FAE mettent tout en œuvre pour recouvrer les pertes; près de CHF 2 Mios ont ainsi pu être récupérés en 10 ans.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil de fondation de la

**Fondation d'aide aux entreprises
Genève**

Genève, le 28 février 2019
69/mg/13

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corrairie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892



Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation d'aide aux entreprises, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des variations du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision. Un tel rapport n'a pas été établi pour l'exercice 2018. Néanmoins, les informations y relatives sont incluses dans le rapport d'activité et dans l'annexe.

Responsabilité de la Direction et du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la directive transversale de l'État de Genève « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques », aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC, notamment à la Swiss GAAP RPC 21 et sont conformes à la loi suisse et aux statuts, ainsi qu'aux directives transversales du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques ».

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'État de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques », nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André TINGUÉLY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jean TRIBOULET
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau de variation du capital
- Annexes aux comptes annuels

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2018

ACTIF	CHF en 2018	CHF en 2017
ACTIF CIRCULANT		
Liquidités		
Caisse	1'339.80	1'326.90
Comptes courants État de Genève	25'800'687.54	21'983'958.88
	25'802'027.34	21'985'285.78
Réalisable		
Débiteurs	0.00	2'007.10
Débiteurs - Avance de liquidités	467'166.97	752'747.78
Provision sur débiteurs - Avance de liquidités	(127'018.00)	(305'301.00)
	340'148.97	447'446.78
Actifs de régularisation	880.90	8'122.00
Subventions pour prestations à recevoir	16'911'867.43	17'494'425.52
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	43'054'924.64	39'937'287.18
ACTIF IMMOBILISÉ		
Participation ex-FSPME	500'765.00	500'765.00
Dépréciation sur participation ex-FSPME	(500'765.00)	(500'765.00)
	0.00	0.00
Participations FAE	12'460'232.75	13'664'052.05
Dépréciation sur participations FAE	(12'080'314.70)	(13'274'134.00)
	379'918.05	389'918.05
Prêts franc fort	469'600.00	490'000.00
Provision sur Prêts franc fort	(457'760.00)	(480'000.00)
	11'840.00	10'000.00
Immobilisations corporelles	9'195.51	19'126.24
Dépôt de garantie parking FONGIT	150.00	100.00
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	401'103.56	419'144.29
TOTAL DE L'ACTIF	43'456'028.20	40'356'431.47

PASSIF

CHF en 2018

CHF en 2017

CAPITAUX ÉTRANGERS**Capitaux étrangers à court terme**

Créanciers	133'437.84	39'164.01
Passifs de régularisation	65'861.47	74'233.62
Mandats d'audits à payer	121'160.00	43'150.00
Subvention non dépensée à restituer	299'135.59	338'182.64

Capitaux étrangers à long terme

Provision sur cautionnement	22'513'306.92	20'871'060.00
-----------------------------	---------------	---------------

TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS**23'132'901.82****21'365'790.27****CAPITAUX PROPRES****Capital**

Capital de dotation	30'000'000.00	30'000'000.00
Résultat réalisé sur participations LFAE art. 23	(2'609'743.57)	(1'424'743.57)
	27'390'256.43	28'575'256.43

Réserves

Part de subvention non dépensée sur prestations de 2012-2018	5'013'184.65	3'689'518.77
--	--------------	--------------

Résultat

Résultat reporté (lié aux dépréciations s/participat.)	(12'074'134.00)	(11'894'421.00)
Résultat de l'exercice (variat.s/dépréc.s/participat.)	(6'180.70)	(1'379'713.00)
	(12'080'314.70)	(13'274'134.00)

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES**20'323'126.38****18'990'641.20****TOTAL DU PASSIF****43'456'028.20****40'356'431.47**

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

	CHF en 2018	Budget 2018 en CHF	CHF en 2017
PRODUITS			
Subventions reçues			
Subventions reçues de l'État de Genève	5'357'536.00	5'357'536.00	5'357'536.00
Subvention de fonctionnement à restituer	(299'135.59)		(338'182.64)
TOTAL DES SUBVENTIONS REÇUES	5'058'400.41	5'357'536.00	5'019'353.36
Produits de fonctionnement			
Taxes d'inscription	29'000.00	35'000.00	38'500.00
Rétroc. Cautionnement romand s/frais études	109'700.00	88'000.00	90'380.99
Honoraires sur dossiers FAE	16'891.25		16'505.65
Perte sur débiteurs	(4'000.00)		(8'000.00)
Rétroc. Cautionnement romand - Frais d'avocats	5'578.12		16'177.00
Rétroc. Cautionnement romand - Prod. contentieux	3'543.60		7'888.89
Refacturat. liée aux commissions SAI & autres	11'400.00		10'200.00
Produits extraordinaires et financiers	5'272.15	33'000.00	1'653.70
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	177'385.12	156'000.00	173'306.23
CHARGES			
Charges de fonctionnement			
Charges liées aux commissions SAI & autres	(11'400.00)	(12'000.00)	(10'200.00)
Charges de personnel	(1'253'132.10)	(1'583'000.00)	(1'309'926.80)
Loyer et charges	(135'513.30)	(138'000.00)	(136'674.36)
Entretien mobilier & matériel, installat., informat.	(97'047.49)	(53'000.00)	(51'617.27)
Charges d'administration	(49'517.89)	(81'500.00)	(57'010.78)
Communication	(103'225.96)	(41'000.00)	(36'652.22)
Autres charges d'exploitation	(18'412.79)	(37'500.00)	(23'042.16)
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	(1'668'249.53)	(1'946'000.00)	(1'625'123.59)
COÛT NET DE FONCTIONNEMENT	(1'490'864.41)	(1'790'000.00)	(1'451'817.36)

	CHF en 2018	Budget 2018 en CHF	CHF en 2017
Variation des provisions sur prestations			
Dotation à la prov. s/prestations s/exerc. en cours	(11'475'102.00)	(3'467'536.00)	(10'395'351.00)
Diss. de la prov. s/prestations s/exerc. 2012-2017	9'533'100.08		4'770'830.00
Diss. de la prov. s/prestations s/exerc. 2008-2011	500'278.00		727'727.00
	(1'441'723.92)	(3'467'536.00)	(4'896'794.00)
Mandats d'audits octroyés			
Mandats d'audits octroyés s/exercice en cours	(108'510.00)	(100'000.00)	(142'640.00)
Diss. de mandats d'audits s/exercices antérieurs	3'000.00		0.00
	(105'510.00)	(100'000.00)	(142'640.00)
Pertes sur prestations			
Pertes sur cautionnement honorées	(196'358.20)		(28'910.44)
Récupérations sur pertes antérieures			
Récupérations sur pertes de cautionnement	84'935.06		36'664.85
Restitutions à l'État de Genève			
Restitutions des récupérations sur pertes antérieurs	(84'935.06)		(36'664.85)
Diminution de subv. suite diss. s/dossiers 2008-2011	(500'278.00)		(727'727.00)
	(585'213.06)	0.00	(764'391.85)
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE I	1'323'665.88	0.00	(2'228'535.44)
Variation de la réserve			
Subv. s/prestations trop dép. s/exercices en cours	8'007'566.00		6'927'815.00
Subv. s/prestations n/dépensée s/ex. 2012-2017	(9'533'100.08)		(4'770'830.00)
Subv. s/mandats d'audits trop dépensée	8'510.00		42'640.00
Subv. s/mandat d'audit d'exercices ant. non utilisée	(3'000.00)		0.00
Pertes s/cautionnement absorbées par les réserves	196'358.20		28'910.44
	(1'323'665.88)	0.00	2'228'535.44
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE II	0.00	0.00	0.00
Résultat sur Immobilisations financières			
Dotation à la provision sur participations	(600'000.00)	0.00	(1'379'713.00)
Diss. de la provision suite perte s/participations	1'200'000.00		0.00
Reprise de la provision suite vente s/participations	593'819.30		0.00
Gain sur vente participation	15'000.00		0.00
Pertes sur participations	(1'200'000.00)		0.00
Attribution du gain sur part. aux fonds propres	(15'000.00)		0.00
	(6'180.70)	0.00	(1'379'713.00)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE CORRESPONDANT AUX PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS	(6'180.70)	0.00	(1'379'713.00)

FAE – FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES
CHEMIN DU PRÉ-FLEURI 3
CH – 1228 PLAN-LES-OUATES

TÉL: +41 (0)22 827 42 84
COURRIEL: FAE@FAE-GE.CH
SITE WEB: WWW.FAE-GE.CH

Avec le soutien de  REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX